

Annexe au Contrat de Licence de Marque

LISTE DES FOURNITURES

Ce document fait état de la liste des éléments matériels fournis par la SARL Maisons de Marianne Services dans le cadre d'un Contrat de License de Marque relatif à l'exploitation d'une résidence Maison de Marianne.

L'ensemble des fournitures sera disponible à la date d'entrée dans les lieux des premiers locataires de la résidence, sauf mention contraire.

1 – Ecran de télévision

Maisons de Marianne Services fournira un téléviseur plat de diagonale 120cm minimum destiné à être installé dans les locaux communs résidentiels. Le reçu de l'achat et la garantie seront transmises au Bailleur social signataire du Contrat de Marque.

Maisons de Marianne Services n'assurera ni remplacement ni réparation du téléviseur et laisse au bailleur le soin de mettre en jeu la garantie de l'appareil ou son remplacement ultérieur. Il appartiendra au bailleur de s'assurer du raccordement de ce téléviseur.

Pour plus de sûreté, Maisons de Marianne Services ne pourra livrer le téléviseur qu'à partir du moment où le gardien salarié du bailleur sera en poste au sein de la résidence.

2 – Livrets Maisons de Marianne

Dans le cadre de sa prestation de service définie au sein du Contrat de Marque, Maisons de Marianne Services mettra à disposition des locataires et du bailleur un Livret (tel qu'un archétype est joint) contenant :

- Une Charte Maisons de Marianne expliquant les principes fondateurs des résidences Maisons de Marianne.
- Le Mode d'emploi du logement
- La liste des prestataires sélectionnés pour intervenir au sein de la résidence, avec leurs coordonnées et leurs tarifs.
- Les coordonnées d'un organisme de formation
- Un livret des Gestes Verts, destiné à sensibiliser les locataires à l'écologie courante.
- Une liste de numéros utiles (Services d'urgences, CCAS, Mairie etc...)

Ce livret sera mis à jour annuellement, et parfois ponctuellement, par exemple en cas de changement inopiné de prestataire.

MAISONS DE MARIANNE SERVICES

(M.M.S)

Ce livret sera disponible à l'ouverture de la résidence, en autant d'exemplaires qu'il y aura de logements, augmenté d'un quota de 20% supplémentaire qui pourra servir à la communication du bailleur ou en cas de changement de locataire. Ces livrets seront accompagnés d'une sacoche de transport qui pourra éventuellement accueillir les clés du logement et les documents liés au bail lors de la signature de celui-ci par les attributaires.

3 – Un défibrillateur

Maisons de Marianne Services mettra à disposition un défibrillateur au sein des locaux communs résidentiels, dans un endroit facile d'accès.

Maisons de Marianne Services proposera à l'ouverture de la résidence, puis annuellement dans le cadre de sa mission d'audit, une formation auprès d'un établissement agréé pour le gardien et les locataires qui le souhaitent. Cette formation sera prise en charge par Maisons de Marianne Services.

W HM